

REUNION DU COMITE DE TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Séance du 25 octobre 2018
Convocation du 16 octobre 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 octobre 2018, le Comité Syndical de Territoire d'énergie 90 s'est réuni en deuxième session ordinaire le vingt-cinq octobre deux-mille-dix-huit à dix-sept heures, à l'UTBM de Sévenans sur la convocation du Président.

Délégués présents :

BALON Donat – BARRE Edmond – BATISSE Arnaud – BAINIER Christine - BAUMGARTNER Bernadette – BISSON Yves - BLANC Michel – BOICHARD Jean-François – BOSSEZ Marie-Claire – CANAL Christian - CARDOT Charly – COULON Eric - DROIT André – FRACHISSE Hervé – FRESET Valérie – GEHIN Jean-Marc – GORJUP Sébastien - JAGER Michaël – HENNY Christophe - ISTE Nicolas – GASPARI Dominique - GONCALVES José – GROSBOILLOT Michel - KOEBERLE Eric – LEDRAPIER Christophe - LIAIS Bernard - MAGNY Gilles – PACAUD Pierre – PARIS Gérard – PARROT Eric - PETITE Patrice – RIBREAU Christian - ROCHETTE DE LEMPDES Marie – ROUSSEAU Jean-François - PRESTOZ Bernadette - RABIER Florence - ROY Pierre-Vincent – SALOMON Michèle - SERRE Bernard – SPRINGAUX Pierre - TAVERNIER Daniel – WEYH Julien – WITTIG Francine - ZUMBIHL Jean-François.

44 présents - Le nombre de suffrages maximum est donc de 44.

Absents excusés :

BESSE Josette – CAMARASA Elisabeth - CHARTAUX Caroline - COILLOT Yves – CONSTANT Cyril - DRODE Jean-Yves – EINHORN Alain - GENDRIN Marc - GROSJEAN Pascal - Guy Patrick – HUGUENIN Alain – JEMEI Samir - KWASNIK Christian – LEFEVRE Gérard – LOUIS Chantal - PEUREUX Anne-Sophie -REBER Gilbert – ROY Marie-Christine - ROY Michel – SALOMON Alain - SCHWALM Rémi - TENAILLON Bernard.

Assistaient :

LOMBARD Nathalie – DEMESY Virginie

Monsieur BISSON ouvre la séance à 17h30 heures et rappelle que s'agissant d'une deuxième session, le quorum n'est pas nécessaire

L'étude de l'ordre du jour est précédée par la présentation des compte-rendus d'activités 2017 pour :

- **ENEDIS** par Emmanuel Laderrière (Directeur territorial -ENEDIS) ;
- **GRDF** par Eric PARROT (Conseiller territorial) et Gladys MONTAGNOL (Déléguée Territoriale Franche-Comté) ;
- **EDF** par William LOMBARDET (Directeur développement territorial régional) et Sylvie URVOY (responsable concessions)

Les documents se rapportant à cette présentation sont disponibles sur le site Internet de Territoire d'Energie 90.

Présentation d'EDF

A l'issue de la présentation de monsieur Lombardet, monsieur Bisson interpelle ce dernier sur un courrier reçu par une commune de la concession demandant la mise en place d'un abonnement supérieur pour l'éclairage public qui serait sous-évalué.

Monsieur Bisson trouve dommage qu'il n'y ai pas plus de pédagogie dans cette démarche et préférerait que l'on trouve le moyen d'économiser l'énergie avant d'imposer une telle mesure. Il ajoute que par ailleurs, certaines communes font baisser leur consommation d'énergie en améliorant leur éclairage public mais que leur abonnement ne diminue pas pour autant.

Monsieur Lombardet répond que cette procédure a été déclenchée par le CRE (Commission de Régulation de l'Energie) et que tous les fournisseurs d'énergie doivent faire cette démarche auprès de leurs clients.

Il ajoute qu'un dialogue doit toutefois s'instaurer entre EDF et les communes : si ces dernières réalisent des travaux engendrant une baisse de la consommation électrique, elles doivent en faire part à EDF.

Présentation d'Enedis

A l'issue de la présentation de monsieur Laderrière s'instaure un moment d'échange.

Monsieur Koeberlé, maire de Bavilliers interpelle monsieur Laderrière au sujet du compteur Linky. Il précise qu'il n'a aucune opinion préconçue sur le compteur Linky mais qu'il doit faire face de plus en plus régulièrement aux demandes de ses administrés sur le déploiement du nouveau compteur d'Enedis. En tant qu'édile, il envisage une réunion publique dans sa commune et souhaiterait connaître le planning de déploiement et comment informer objectivement la population ?

Monsieur Laderrière précise que le déploiement du compteur a été réalisé, que ce soit au niveau national ou local, à hauteur d'environ 30 %. Enedis reste bien entendu à disposition des collectivités pour toute question sur le compteur Linky mais ne participera pas à des réunions publiques portées

bien souvent par de virulents « anti-linky » qui ne cherchent pas le dialogue ou des réponses à des questions. Il ajoute d'autre part qu'Enedis se contente de mettre en place une décision de l'Etat et qu'il n'a pas à se positionner sur cette décision. Il rappelle également que plusieurs organismes indépendants ont démontré l'innocuité du compteur Linky.

Monsieur Bisson partage cette position. Territoire d'Energie 90 n'a pas non plus à se positionner pour ou contre le déploiement du compteur, par contre il souhaite que ce dernier soit réalisé dans de bonnes conditions et mandatera pour cela un organisme de contrôle.

Un délégué prend la parole pour indiquer qu'il n'est quant à lui pas inquiet pour les ondes, mais que la protection des données des consommateurs l'inquiète davantage. Monsieur Lombardet répond que la CNIL a imposé un cryptage très élevé et que les données sont extrêmement bien protégées.

Un autre délégué souhaite savoir quelles seraient les conséquences en cas de refus catégorique d'installation du compteur ? C'est une obligation légale, mais aucune sanction n'est prévue à l'heure actuelle.

Monsieur Bisson prend la parole et souhaite clore la discussion sur le compteur Linky qui pourrait, il n'en doute pas, durer encore très longtemps.

Pour en terminer sur la présentation d'Enedis, il rappelle son mécontentement sur le fait que l'enveloppe cabine haute négociée avec Enedis vienne en déduction du programme travaux d'Enedis ce qui n'était manifestement pas dans l'esprit initial de cette convention.

Il souhaite également interpeller monsieur Laderrière sur le fait que la qualité de l'électricité distribuée est estimée à la maille départementale et que malheureusement cette moyenne a tendance à faire oublier les disparités des extrêmes.

Présentation de GRDF

Monsieur Parrot rappelle qu'il a bien pris note de la demande de monsieur Bisson à savoir qu'un autocollant avec le numéro d'urgence gaz soit accolé sur les nouveaux compteurs gaspar. Ce n'est pas de son ressort, mais il fera remonter la demande.

A l'issue de ces présentations il est procédé à l'étude de l'ordre du jour.

1) Décision modificative n°2 du budget primitif 2018

La présente décision modificative doit permettre d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif 2018.

Elle se présente comme indiquée sur le document ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLE		CHAPITRE	ARTICLE	
011	60612	3 000,00	013	6419	5 000.00
	6227	6 000.00			
	6238	4 000.00			
012	6218	22 000,00			
023	023	83 500.00			
TOTAL DM 2		118 500.00€	TOTAL DM 2		5 000.00
TOTAL BUDGET 2018		1 432 520 €	TOTAL BUDGET 2018		2 217 238.07
INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
20	2041412	60 000.00	021	021	83 500.00
205	2051	1 500,00	10	10222	121 000.00
21	2183	3 000.00	041	458220104	12 000.00
23	2317	140 000,00		458220181	2 000.00
041	2041412	39 000.00		458220536	17 000.00
				458220686	8 000.00
			45822	458220104	22 000.00
				458220181	3 000.00
				458220221	15 000.00
				458220536	7 000.00
458220686	5 000.00				
45812	458120104	22 000.00	458220873	10 000.00	
	458120181	3 000.00	458221026	20 000.00	
	458120221	15 000.00			
	458120536	7 000.00			
	458120686	5 000.00			
	458120873	10 000.00			
	458121026	20 000.00			
TOTAL DM 2		325 500.00	TOTAL DM 2		325 500.00
TOTAL BUDGET 2018		2 845 631,61 €	TOTAL BUDGET 2018		2 845 631,61 €

La présente décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Fait à Meroux, le 5 novembre 2018

Le Président,

Yves BISSON